

ACADÉMIE DU
HOCKEY

Annuaire
des
FORMATIONS

2017 / 2018



MOT DU PRÉSIDENT

de l'Académie du Hockey

Du Hockey confidentiel au Hockey professionnel

Président d'un Club depuis de nombreuses années, je me suis quelquefois retrouvé en questionnement quand il s'agissait de proposer des formations à de jeunes entraîneurs.

Je suis heureux de vous présenter ce catalogue pour accompagner vos recherches.

Notre fédération a pris la dimension de l'importance de la formation et propose différents niveaux. Aujourd'hui, ces diplômes fédéraux sont reconnus dans le cadre de l'Etat et des passerelles sont concrètement possibles.

Notre passion doit se conjuguer avec le plus grand nombre d'adhérents et des résultats. Le cap de la professionnalisation du Hockey est déterminant pour l'avenir de notre sport.

Donner à tous les clubs, à tous les comités et à toutes les ligues, la possibilité de former ses cadres pour développer et gagner ensemble sont les objectifs de cette Académie.

Jean-Marc HAROU
Président de l'Académie du Hockey



MOT DU DTN

Directeur Technique National

L'architecture de nos formations est aujourd'hui bien dessinée entre les diplômes fédéraux et ceux professionnels. Le grand pas en avant a été franchi grâce aux passerelles dressées entre le diplôme fédéral 3 et le BPJEPS, renforçant ainsi le DF3 et assurant une bonne coordination entre les deux filières de formation. De même, les allègements autorisés du BPJEPS vers le DE-JEPS vont offrir davantage d'opportunités pour acquérir le niveau 3 des diplômes professionnels.

Nos efforts doivent maintenant se focaliser sur le déploiement de notre offre de formation en déterminant des référents de la direction technique nationale sur tout le territoire et en mettant en place un outil de formation à distance.

L'initiation, le renforcement et le haut niveau sont les trois domaines à couvrir.

L'Académie du Hockey est notre structure de formation, bienvenue à toutes et tous, entraîneurs, éducateurs et animateurs ou futurs encadrants.

Bertrand REYNAUD
Directeur Technique National





LES FORMATIONS D'ENTRAÎNEUR

BEES : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif

BP : Brevet Professionnel

CS : Certificat de Spécialisation

CD : Comité Départemental

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
ou Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

DE : Diplôme d'Etat

DES : Diplôme d'Etat Supérieur

DF : Diplôme Fédéral

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale ou Directeur Régional de la Jeunesse, des
Sports et de la Cohésion Sociale

DTN : Direction Technique Nationale ou Directeur Technique
National

JEPS : Jeunesse, Education Populaire et Sport

OF : Organisme de Formation



INTRODUCTION

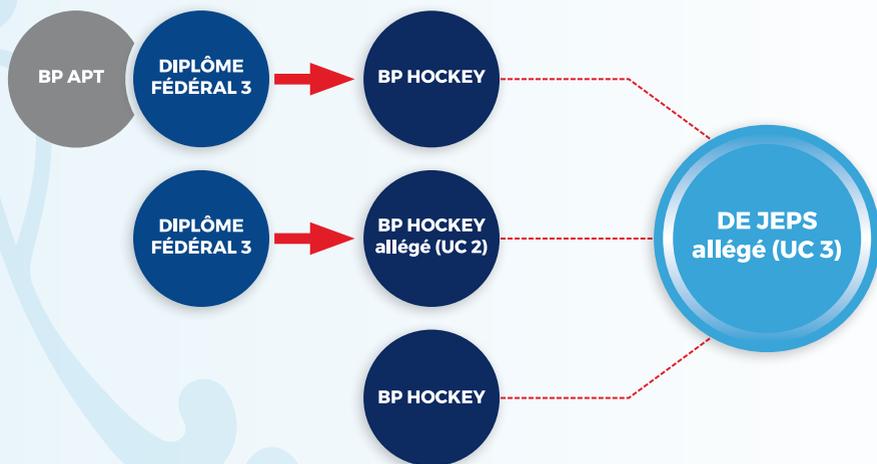
L'ambition de performance du hockey français passe par la qualité de la formation des joueurs et en amont, de celle des entraîneurs. Ce concept très large de formation englobe plusieurs principes qui doivent pouvoir répondre aux attentes et aux profils de chacun souhaitant s'investir dans la formation de joueurs et le développement de notre activité. Reste à déterminer si cet investissement se fera dans un cadre professionnel ou bénévole.

L'article L.212-1 du Code du Sport précise que nul ne peut encadrer contre rémunération s'il n'est pas titulaire d'un diplôme d'Etat, ce qui signifie très concrètement qu'il faut être titulaire d'un diplôme reconnu par le Ministère des Sports (BE, BP, DE, DES, CQP, diplômes STAPS...) pour pouvoir être salarié en tant qu'animateur, enseignant, entraîneur... Les formations d'Etat sont pensées et organisées en alternance et visent la formation d'un futur professionnel et son insertion dans le monde du travail, les titulaires de ces diplômes obtiennent une carte professionnelle. Elles sont mises en œuvre par des organismes de formation habilités par la DRJSCS, cette habilitation n'est attribuée que sous conditions très précises faisant l'objet d'un dépôt de dossier et est à renouveler régulièrement.

Les **diplômes fédéraux** ne le permettent pas, ils sont pensés et mis en œuvre pour favoriser la formation de bénévoles qui, même s'ils n'ambitionnent pas d'en faire leur métier, cherchent tout de même à être compétents dans ce qu'ils font.

Afin de valoriser les parcours de formation fédérale, il existe des **passerelles** pour que les titulaires de diplômes fédéraux puissent, s'ils le souhaitent, s'inscrire dans une formation d'Etat en faisant valoir ce qu'ils ont déjà appréhendé, en faisant reconnaître les compétences qu'ils maîtrisent déjà.

Cela permet d'assouplir et d'**individualiser les voies de la professionnalisation**, chaque candidat peut donc, au regard de son profil et de la manière dont il veut organiser son temps de formation, choisir un cursus qui lui est propre.



Ces notions étant précisées, nous pouvons aborder celles de **formation initiale** et de **formation continue** qu'il convient de dissocier.

La première répond à un besoin important en terme de quantité de contenus, elle balaye l'ensemble des compétences à maîtriser pour pouvoir animer, enseigner, entraîner. La formation initiale convient donc à quelqu'un qui se lance dans l'encadrement et qui a tout (ou presque) à apprendre. Elle aura pour objectif de transmettre suffisamment de connaissances et de compétences au futur encadrant afin de l'amener progressivement jusqu'à l'autonomie.

Cette formation doit faire l'objet d'un accompagnement privilégié, **le tutorat**.

La formation continue va répondre à des attentes plus ciblées, elle convient plutôt à des personnes déjà investies dans l'encadrement, avec un bagage de formations (donc de diplômes) existant et/ou une certaine expérience. Elle sera orientée sur des compléments, des perfectionnements, des mises à jour de connaissances.

Cette formation nécessite de **l'autonomie** et doit permettre une souplesse en vue de l'individualisation et de l'adaptation des contenus en fonction de chacun.



Parmi les outils proposés par la FFH, la plateforme **canal-sport** regroupe une grande partie des contenus abordés en formation mais aussi des productions de stagiaires, promotion après promotion.

Elle fait également l'objet d'un regard sur ce qui se fait ailleurs puisqu'elle permet l'hébergement de contenus mis en lignes sur d'autres sites, il est toujours très intéressant de voir comment nos voisins travaillent. Pour l'instant, cette plateforme n'est alimentée que par la FFH mais nous sommes très réceptifs à toute proposition de contenus. En 2018 une plateforme de Formation à distance sera mise en place

www.canal-sport.fr/fr/hockey-sur-gazon





HOCKEY

La page facebook dédiée à l'**Académie du hockey** permet au **réseau des entraîneurs français** répertoriés de partager, d'échanger et de commenter tout type de document. Elle peut s'avérer être un outil très précieux, à condition de la dynamiser, de la faire vivre. Le développement de notre activité passe par ses membres, encore plus par ceux qui ont fait un choix de formation, un choix d'investissement, de don de leur temps, de leurs compétences. Nous encourageons tous les éducateurs et entraîneurs à faire vivre notre page Facebook.





Les journées « **Coaching Performance** », obligatoires pour les entraîneurs des collectifs engagés en 1^{ère} et en 2^{ème} divisions, ouvertes aux autres sont organisées chaque année.

C'est l'occasion de regrouper les acteurs du haut niveau français, cadres techniques et entraîneurs nationaux présentent leurs méthodes de travail et échangent à propos des objectifs visés, des axes à renforcer tout au long de l'année en vue de la progression des joueurs et des collectifs nationaux.

C'est l'occasion surtout d'analyser les évolutions observées au plus haut niveau de notre discipline et de permettre aux entraîneurs français de travailler au plus près des exigences que cela implique. Le hockey évolue vite, il faut pouvoir suivre le rythme et se concentrer sur ce qui rendra nos joueuses et nos joueurs plus performants dans les championnats nationaux et évidemment, sous les couleurs des équipes de France.



Listings des entraîneurs diplômés en lien sur le site FFH :
<http://www.ffhockey.org/autour-du-hockey/se-former-entraîner.html>



LES DIPLÔMES FÉDÉRAUX

Depuis 2013, les diplômes d'initiateur (DIF), d'animateur (DAF) et d'entraîneur fédéral (DEF) ont été remplacés par les intitulés suivants :

- Diplôme fédéral 1 (DF 1), renvoie aux compétences d'initiation
- Diplôme fédéral 2 (DF 2), renvoie aux compétences d'animation
- Diplôme fédéral 3 (DF 3), renvoie aux compétences d'enseignement et aborde les notions d'entraînement.

Les DF 1 et 2 sont mis en œuvre par les Ligues Régionales qui ont autorité dans l'organisation et la conduite des formations ainsi que dans la délivrance des diplômes. Le DF 3 est mis en œuvre au niveau national par l'Académie de Formation de la FFH.

Pour les candidats titulaires de l'un des anciens diplômes fédéraux (DIF, DAF, DEF) et dans l'optique d'établissements d'équivalences, il convient de s'adresser auprès de la Ligue qui les a délivrés pour se faire attribuer tout ou partie des nouveaux diplômes.

INTITULÉ DES DIPLÔMES	NIVEAU DE PRATIQUE ENCADRÉE
DF 1	Initiation / Animation École de Hockey
DF 2	Entraînement U16/U19 et sénior jusqu'au premier niveau de compétition (N II)
DF 3	Entraînement N I et Élite
Coaching Performance	Coaching N I et Élite

Diplôme Fédéral 1

PRÉ REQUIS

Être âgé
de 15 ans

PRÉROGATIVES

Initiation, ateliers
découverte,
animation de
séances et mise
en place de cycles

ÉQUIVALENCES

Les titulaires du
diplôme fédéral 1
obtiennent
l'UCI du BP JEPS
« hockey »

CONCEVOIR ET RÉALISER UN PROJET D'ANIMATION

- Préparer l'encadrement de l'activité (adapter la séance de hockey par rapport à la structure, connaître les objectifs de l'employeur, proposer une séance adaptée à la structure, conseiller l'employeur sur les investissements en matériel adapté aux publics).
- Préparer l'aménagement de l'activité (sensibiliser les différents publics à l'activité hockey, cibler les attentes du public, aménager l'environnement et le matériel par rapport aux publics, proposer une séance adaptée aux publics).
- Communiquer sur l'activité proposée (concevoir des outils publicitaires, programmer une action de communication, diffuser les outils publicitaires).
- Proposer une initiation en hockey adaptée (moduler les règles et l'environnement de la pratique pour favoriser l'initiation).

ENCADRER L'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ

- Animer une séance de hockey de manière autonome, dans le cadre de la découverte d'action de promotion et de démonstration (orienter l'animation sur les aspects favorisant l'engagement immédiat et à terme dans l'activité).
- Proposer des cycles de découverte de l'activité.
- Concevoir des processus d'évaluation.

MAÎTRISER L'ACTIVITÉ

- Connaître les règles de jeu du hockey, les adapter dans le respect de la logique interne.
- Identifier les fondamentaux techniques (identifier les conduites, propulsions et contrôles de balle, expliquer les trois domaines fondamentaux).
- Maîtriser techniquement les fondamentaux (démontrer les contenus techniques dans la séance).
- Adapter les matériels aux caractéristiques des différents publics (balles, crosses, buts, règlements).



Diplôme Fédéral 2

PRÉ REQUIS

Être titulaire du DFI et âgé de 16 ans

PRÉROGATIVES

Enseignement, mise en place de projets visant la formation de joueurs licenciés

ÉQUIVALENCES

Les titulaires du diplôme fédéral 2 obtiennent l'UC3 du BP JEPS « hockey »

CONCEVOIR ET RÉALISER UN PROJET D'APPRENTISSAGE DU HOCKEY

- Préparer une séance d'apprentissage en fonction des niveaux de jeu (identifier les besoins techniques et tactiques des joueurs, déterminer des objectifs de séance, aménager l'espace et les périodes de la séance).
- Conduire une séance d'apprentissage de hockey en sécurité (mettre en œuvre des phases de jeu adaptées aux joueurs, proposer des remédiations individuelles et collectives, adapter son comportement au groupe).
- Évaluer la séance d'apprentissage (concevoir des outils d'évaluation, utiliser les différents outils, adapter son évaluation aux niveaux des joueurs).

PLANIFIER UN CONTENU D'ENSEIGNEMENT

- Organiser dans le temps la pratique du hockey.
- Adapter la progressivité des situations au niveau des joueurs.
- Évaluer les progrès des pratiquants.
- Prendre en compte les dimensions affectives, biomécaniques et physiologiques.
- Diriger des apprentissages techniques individualisés.

CONNAÎTRE L'ACTIVITÉ

- Arbitrer un match de hockey.
- Énoncer les connaissances spécifiques à la pratique du hockey en fonction de l'âge des joueurs (identifier et justifier des choix des différentes formes de jeu).
- Différencier les étapes de l'évolution du joueur en fonction de son âge et de sa maturation (identifier et justifier des choix de contenus d'enseignement).

ÉVALUER L'ACTIVITÉ

- Proposer une évaluation de la séance d'apprentissage.
- Concevoir des outils d'évaluation.
- Utiliser les différents outils.
- Adapter son évaluation aux niveaux de jeu.

Diplôme Fédéral 3

3

PRÉ REQUIS

Être titulaire du DF2 et âgé de 17 ans

PRÉROGATIVES

Introduction à l'entraînement, au coaching, au management d'équipe, à la préparation d'une rencontre

ÉQUIVALENCES

Les titulaires du diplôme fédéral 3 obtiennent l'UC 4 du BP JEPS « hockey »

CONCEVOIR ET ORGANISER UN ÉVÉNEMENT SPORTIF

- Mobiliser les connaissances administratives nécessaires à la gestion d'une manifestation.
- Communiquer avec l'environnement fédéral.
- Connaître les différents types de licences.
- Tenir une feuille de match.
- Diriger des rencontres en respectant l'esprit du règlement.

CONDUIRE UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT EN SÉCURITÉ

- Proposer les éléments essentiels à proposer dans le jeu aux postes.
- Connaître les différentes phases de jeu et les différencier dans la séance.
- Mettre en place les principes d'appui, de soutien et d'assistance offensives et défensives.
- Diriger des situations tactiques collectives.
- Diriger des apprentissages techniques individualisés.
- Mettre en œuvre des processus d'évaluation.

ENCADRER UNE ÉQUIPE EN COMPÉTITION

- Organiser le déplacement ou l'accueil d'une équipe.
- Élaborer et conduire une stratégie de jeu.
- Conseiller une équipe en match.
- Connaître, reconnaître et comprendre les principes du jeu adapter la stratégie au jeu.

ANALYSER ET UTILISER LES DONNÉES D'UN MATCH

- Concevoir et utiliser des outils d'analyse du jeu.
- Utiliser les statistiques d'un match.
- Proposer une évaluation du jeu de l'équipe.
- Utiliser les différents outils.
- Adapter son évaluation aux niveaux de jeu.
- Proposer des situations en fonctions des analyses effectuées.



LES DIPLÔMES D'ÉTAT

Suite à la rénovation opérée par le Ministère des Sports et les fédérations sportives à partir de 1999, les BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif) hockey ont été abrogés et remplacés par la nouvelle filière de formation professionnelle préparant à l'obtention des BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport), DEJEPS (Diplôme d'Etat Jeunesse, Education Populaire et Sport) et DES JEPS (Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse, Education Populaire et Sport).

Ces diplômes ne peuvent être obtenus que par deux moyens :

- La formation par l'alternance entre organisme de formation et structure professionnelle
- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Seul le jury plénier peut attribuer un diplôme à l'issue des épreuves certificatives ou de l'examen du dossier de VAE, l'attribution est notifiée par un arrêté signé par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

L'inscription en formation vaut inscription à la certification, cette dernière ne peut être validée que si le nombre d'heures de formation minimum déterminées lors du positionnement a bien été suivi par le stagiaire.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des différents diplômes professionnels relevant du Ministère des Sports :

NIVEAUX	ANCIENS DIPLÔMES (ABROGÉS)	DIPLÔMES RÉNOVÉS	CHAMPS DE COMPÉTENCES
I	BEES 3 Diplôme de l'INSEP	Executive Master	Ingénierie, entraîneur national
II	BEES 2	DESJEPS	Responsable de structure, entraîneur de haut niveau
III		DEJEPS	Entraîneur, coordination de projet
IV	BEES 1	BPJEPS	Animateur, initiateur, entraînement jusqu'au premier niveau de compétition (NII)
V		BAPAAT	Aide animateur (pas d'autonomie)

BP JEPS EDUCATEUR SPORTIF

Arrêté du 1^{er} décembre 2016 portant création du
BP JEPS spécialité « éducateur sportif », mention « hockey »

Le titulaire du BPJEPS « hockey » exerce en autonomie, principalement dans le cadre d'associations (clubs, comités, ligues, fédérations), de collectivités territoriales, de regroupements d'employeurs, d'établissements scolaires, d'établissements spécialisés, d'accueils de mineurs, d'OMS... Il intervient sur tous publics, y compris les personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap mental ou sensoriel. Son activité l'amène à conduire des actions d'animation sportive ou d'initiation, de découverte ou d'encadrement, d'entraînement au sein de la (des) structure(s) qui l'emploie(nt).

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prise en compte des caractéristiques des publics et de l'environnement
- Contribuer au fonctionnement de la structure
- Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation
- Concevoir, conduire et évaluer une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage
- Maîtriser les techniques propres à la discipline
- Maîtriser et faire appliquer le règlement
- Garantir la sécurité des conditions de pratique

PRÉ REQUIS

- AFPS / PSC 1
- Certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive datant de moins d'1 an, à l'entrée en formation
- Réalisation du parcours technique dans le temps déterminé.

ÉQUIVALENCES

- Les titulaires du diplôme fédéral 1 délivré par la Fédération Française de Hockey obtiennent l'UC1 du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « hockey ».
- Les titulaires du diplôme fédéral 2 délivré par la Fédération Française de Hockey obtiennent l'UC 3 du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « hockey ».
- Les titulaires du diplôme fédéral 3 délivré par la Fédération Française de Hockey obtiennent l'UC 4 du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « hockey ».



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

1. Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- Adapter sa communication aux différents publics.
- Produire des écrits professionnels.
- Promouvoir les projets et actions de la structure.

2. Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements, dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

- Repérer les attentes et les besoins des différents publics.
- Choisir les démarches adaptées en fonction des publics.
- Garantir l'intégrité physique et morale des publics.

3. Contribuer au fonctionnement d'une structure

- Se situer dans la structure.
- Situer la structure dans les différents types d'environnement.
- Participer à la vie de la structure.

UC 2 - METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

1. Concevoir un projet d'animation

- Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli.
- Définir les objectifs et les modalités d'évaluation.
- Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

2. Conduire un projet d'animation

- Planifier les étapes de réalisation.
- Animer une équipe dans le cadre du projet.
- Procéder aux régulations nécessaires.

3. Evaluer un projet d'animation

- Utiliser les outils d'évaluation adaptés.
- Evaluer son action.
- Evaluer la progression des pratiquants.

UC 3 - CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE EN HOCKEY JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE

1. Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation.
- Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle.
- Organiser la séance ou le cycle.

2. Être capable de conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- EC de situer le projet dans son environnement.
- EC de préciser la finalité.
- EC de formuler les objectifs.

3. Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés.
- Evaluer son action.
- Evaluer la progression des pratiquants.

UC 4 - MOBILISER LES TECHNIQUES DU HOCKEY POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE

1. Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques du hockey

- Maîtriser les fondamentaux techniques du hockey.
- Maîtriser les gestes techniques du hockey et les conduites professionnelles liées au hockey .
- Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage.

2. Maîtriser et faire appliquer le règlement

- Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline.
- Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique compétitive fédérale.
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque.

3. Garantir des conditions de pratique en sécurité

- Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité.
- Aménager la zone de pratique ou d'évolution.
- Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution.



DE JEPS

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création du DE JEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « hockey »

Le titulaire du DEJEPS « hockey » exerce en autonomie, principalement dans le cadre d'associations (clubs, comités, ligues, fédérations), de collectivités territoriales, de regroupements d'employeurs, d'établissements scolaires, d'établissements spécialisés, d'accueils de mineurs, d'OMS, d'organismes de vacances, de comités d'entreprises, de structures privées de loisirs... Il intervient sur tous publics, y compris les personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap mental ou sensoriel. Son activité l'amène à conduire des actions de formation, de conduite de projets, d'enseignement et d'entraînement au sein de la (des) structure(s) qui l'emploie(nt).

- Conception et mise en oeuvre de programmes de perfectionnement sportif
- Conduite de démarches d'actions de perfectionnement sportif
- Conception et mise en oeuvre de programmes d'enseignement
- Conduite de démarches d'actions d'enseignement
- Planification et conduite d'actions de formation

PRÉ REQUIS

- Attester d'un activité d'encadrement de hockey durant une saison sportive et d'une durée minimale de cent heures dans les cinq dernières années.
- Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen de la production d'une attestation d'encadrement délivrée par le directeur technique national de la FFH.

ÉQUIVALENCES

- Les titulaires du BP sports collectifs « hockey », du BE 1 « hockey » ou du BP APT assorti du CS « hockey » ou du diplôme d'entraîneur fédéral obtiennent de droit l'UC 4 du DE « hockey ».
- Les titulaires du BP sports collectifs « hockey » et titulaires du diplôme fédéral 3 ou les titulaires du diplôme d'entraîneur fédéral expert obtiennent de droit l'UC 1, l'UC 2, et l'UC 4 du DE « hockey ».
- Jusqu'au 31 décembre 2018, les titulaires du BE 1 « hockey » obtiennent sur demande auprès du DRJSCS le DE « hockey » s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'encadrement du hockey de 800h minimum durant les cinq dernières années. Cette expérience fait l'objet d'une attestation signée par le DTN.

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

UC 1 - ÊTRE CAPABLE DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

1. EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel

- EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative.
- EC de participer à des diagnostics sur un territoire.
- EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales.
- EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés.
- EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux.

2. EC de formaliser les éléments d'un projet d'action

- EC d'impliquer les bénévoles dans la conception.
- EC de définir les objectifs d'un projet d'action.
- EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics.
- EC d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives.
- EC de concevoir des démarches d'évaluation.

3. EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

- EC de composer une équipe d'intervenants.
- EC d'élaborer un budget prévisionnel.
- EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action.
- EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel.

UC 2 - ÊTRE CAPABLE DE COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

1. EC d'animer une équipe de travail

- EC de participer au recrutement de l'équipe.
- EC d'animer les réunions au sein de l'organisation.
- EC de mettre en œuvre les procédures de travail.
- EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation.
- EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation.
- EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe.

2. EC de promouvoir les actions programmées

- EC de représenter l'organisation.
- EC de concevoir une démarche de communication.
- EC de participer aux actions des réseaux partenaires.



3. EC de gérer la logistique des programmes d'action

- EC de contrôler le budget des actions programmées.
- EC de gérer les partenariats financiers.
- EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels.
- EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers.
- EC d'anticiper les besoins en termes logistique.
- EC d'organiser la maintenance technique.

4. EC d'animer la démarche qualité

- EC de veiller au respect des procédures de travail.
- EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité.
- EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.

UC 3 - ÊTRE CAPABLE DE CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF DANS LE HOCKEY SUR GAZON

1. EC de conduire une démarche d'enseignement

- EC de définir une progression pédagogique dans le hockey sur gazon.
- EC de conduire un enseignement dans le hockey sur gazon.
- EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public.
- EC d'évaluer un cycle d'enseignement.

2. EC de conduire une démarche d'entraînement

- EC de définir le plan d'entraînement.
- EC de conduire l'entraînement dans le hockey sur gazon.
- EC d'encadrer un groupe dans le cadre de la compétition.
- EC d'évaluer le cycle d'entraînement.

3. EC de conduire des actions de formation

- EC d'élaborer des scénarios pédagogiques.
- EC de préparer les supports de ses interventions.
- EC de mettre en œuvre une situation formative.
- EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires.
- EC d'évaluer des actions de formation.

UC 4 - ÊTRE CAPABLE D'ENCADRER LE HOCKEY SUR GAZON EN SÉCURITÉ

1. EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques

- EC d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique du hockey sur gazon.
- EC d'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique.
- EC d'expliciter les différents éléments de la démonstration technique.

2. EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants

- EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant.
- EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.
- EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

3. EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

- EC d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique.
- EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique.
- EC d'assurer la sécurité passive des équipements.
- EC de prévenir les comportements à risque.





DES JEPS

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création du DES JEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « hockey »

Les titulaires du DESJEPS travaillent au quotidien pour une logique de performance et sont appelés **directeurs sportifs, directeurs techniques ou entraîneurs**. Leur activité s'exerce plutôt dans le cadre d'associations disposant d'une équipe jouant au plus haut niveau national (élite et nationale I). Ces emplois peuvent également se justifier au sein des Liges et auprès de la Fédération sous forme de missions bien précises. Ces postes constituent soit un aboutissement à leur carrière, soit un tremplin pour quitter le domaine de l'entraînement et continuer à développer la discipline par le biais de la structuration et de la professionnalisation des associations pour lesquelles ils s'investissent. Le management et la formation de cadres est également une voie privilégiée d'évolution. Enfin, la possibilité de présenter le concours de professeur de sport constitue une orientation ambitieuse et gratifiante pour tout titulaire d'un DES.

- Préparation d'un projet stratégique de performance.
- Pilotage d'un système d'entraînement
- Direction d'un projet sportif
- Evaluation d'un système d'entraînement
- Organisation des actions de formation de formateurs

PRÉ REQUIS

- Les titulaires du diplôme fédéral 1 délivré par la Fédération Française de Hockey obtiennent l'UC1 du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « hockey ».
- Les titulaires du diplôme fédéral 2 délivré par la Fédération Française de Hockey obtiennent l'UC 3 du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « hockey ».
- Les titulaires du diplôme fédéral 3 délivré par la Fédération Française de Hockey obtiennent l'UC 4 du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « hockey ».

ÉQUIVALENCES

- Les titulaires du BP sports collectifs « hockey sur gazon » ou mention « hockey » ou titulaires du BE 1 « hockey » ou du BP APT assorti du CS « hockey » ou du DE « hockey » obtiennent de droit l'UC 4 du DES. Le BE 2 « hockey » est équivalent au DES « hockey ».

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

UC1 - ÊTRE CAPABLE DE CONSTRUIRE LA STRATEGIE D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR

1. EC de préparer la prise de décision

- EC d'organiser une veille en termes d'information dans le champ d'intervention de l'organisation dans le cadre de réseaux professionnels.
- EC d'analyser les caractéristiques économiques, sociales, politiques et culturelles du territoire de référence.
- EC d'analyser l'impact des politiques publiques sur l'activité de l'organisation.
- EC de formaliser des diagnostics stratégiques pour les élus de l'organisation.

2. EC d'élaborer un projet de développement

- EC de veiller au respect des objectifs, des valeurs et des méthodes de l'organisation dans une perspective éducative.
- EC de mobiliser les ressources internes dans la préparation d'un projet de développement.
- EC d'animer une démarche d'ingénierie de projet.
- EC de formaliser un projet de développement.
- EC d'élaborer les dossiers de financement.

3. EC de mobiliser les instances dirigeantes élues

- EC de transmettre l'information nécessaire à la prise de décision.
- EC d'exposer les alternatives stratégiques aux instances dirigeantes.
- EC de préparer les travaux des assemblées décisionnelles.

UC 2 - ÊTRE CAPABLE DE GERER LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR

1. EC de gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur

- EC de concevoir une stratégie de développement des ressources humaines.
- EC d'anticiper l'évolution des besoins en personnel.
- EC de négocier le plan de formation du personnel.
- EC de gérer les relations sociales au sein de l'organisation.
- EC de contrôler la gestion administrative du personnel.
- EC de procéder à l'évaluation des personnels.

2. EC de gérer les ressources financières d'une organisation du secteur

- EC d'établir les budgets prévisionnels et les dossiers de financement.
- EC d'organiser le fonctionnement financier de l'organisation.
- EC de négocier avec les prestataires de l'organisation.
- EC de contrôler les différentes procédures d'exécution budgétaire.



3. EC de rendre compte de la mise en œuvre de la délégation

- EC d'évaluer la pertinence des modes de fonctionnement de l'organisation.
- EC d'expliquer les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés.
- EC d'élaborer des propositions d'évolutions possibles.

UC 3 - CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE EN HOCKEY JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE

1. Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation.
- Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle.
- Organiser la séance ou le cycle.

2. Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- EC de situer le projet dans son environnement.
- EC de préciser la finalité.
- EC de formuler les objectifs.

3. Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés.
- Evaluer son action.
- Evaluer la progression des pratiquants.

UC 4 - MOBILISER LES TECHNIQUES DU HOCKEY POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE

1. Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques du hockey

- Maîtriser les fondamentaux techniques du hockey.
- Maîtriser les gestes techniques du hockey et les conduites professionnelles liées au hockey .
- Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage.

2. Maîtriser et faire appliquer le règlement

- Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline.
- Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique compétitive fédérale.
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque.

3. Garantir des conditions de pratique en sécurité

- Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité.
- Aménager la zone de pratique ou d'évolution.
- Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution.



LISTE DES RÉFÉRENTS FORMATION

	RÉFÉRENT NATIONAL	E-MAIL	TÉLÉPHONE
ACADÉMIE DU HOCKEY	Vincent Le Croller	vincent.lecroller@insep.fr	06 89 61 26 47

RÉGION	RÉFÉRENT	E-MAIL	TÉLÉPHONE
NOUVELLE AQUITAINE	Jean-Marc Champin	jean-marc.champin@ffhockey.org	06 40 20 87 08
BRETAGNE	Gildas Legendre	g.legendre2@wanadoo.fr	06 60 50 39 06
ÎLE DE FRANCE	Benjamin Prudhomme	benjamin.prudhomme@hockey-idf.org	01 46 89 49 73
LA RÉUNION	Aurélien Verbard	verbard@ool.fr	06 92 67 09 17
OCCITANIE	Axel Guignard	axel.guignard@ffhockey.org	06 48 95 91 38
HAUTS DE FRANCE	Cédric Detaeye	ccedric15h@gmail.com	06 33 03 35 17
NORMANDIE	Guillaume Cardine	guillaumecardine@gmail.com	06 70 95 24 54
PACA	Carole Thibaut	carole.thibautteffri@gmail.com	06 33 03 56 97
PAYS DE LA LOIRE	Arnaud Judic	nojudic@yahoo.fr	06 88 16 57 78
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Dominique Louison	dolouison@aol.com	06 73 88 95 68

La liste des référents est susceptible d'évoluer. Mises à jour régulières sur l'espace Académie de Formation du site web fédéral.



LISTE DES ORGANISMES de formation habilités

*pouvant organiser la formation
au BP JEPS spécialité "éducateur sportif" mention "hockey"*

» CREPS de Wattignies

11 Rue Yser 59139 Wattignies

Tél : 03 20 62 08 10

Responsable pédagogique : Jean-Claude Delcambre

Contact : jean-claude.delcambre@creps-wattignies.sports.gouv.fr

» La Ligue de l'Enseignement Antenne de Calais (62)

Résidence Flandre Bât E, 295 rue Marinot 62100 Calais

Tél : 03 21 97 62 58

Responsable pédagogique : Jérôme Leger

Contact : calais@ligue62.org

» Comité Départemental de Volley Ball des Hauts-de-Seine (CDVB92)

15 Avenue de Montrouge 92340 Bourg-la-Reine

Tél : 01 46 55 05 02

Port : 06 15 30 63 91

Responsable pédagogique : Evin Cochet

Contact : e.cochet@volley92.asso.fr

» Trans-Faire

18 Rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris

Tél : 01 45 23 85 87

Responsable pédagogique : Olivier Besson

Contact : o.besson@trans-faire.fr



» Association Régionale pour la Formation des Animateurs (ARFA)

29 Rue David d'Angers 75019 Paris

Tél : 01 42 45 92 30

Responsable pédagogique : Cécile Tamburini

Contact : contact@arfa-idf.asso.fr

» Tremplin Sport Formation Voiron

174 Boulevard de Charavines 38500 Voiron

Tél : 04 76 67 03 91

Responsable pédagogique : Mme Guiliani

Contact : sportco@tremplinsport.fr

» Ligue de Handball de Normandie / CSN Houlgate

980 Avenue du Général de Gaulle BP1 76350 Oissel

Tél : 02 35 64 01 47 | 07 60 05 64 59 | 06 62 97 14 17

Responsable pédagogique : Anne Demarest (secrétariat) | Sandra Jehanne (coordonnatrice) | Romain Capelle (Cadre fédéral)

Contact : 1700000.tec@handball-France.eu | ctf.formation.normandie@gmail.com | romaincapellelnhb@gmail.com

» Association Profession Sport et Jeunesse 76 (APSJ 76)

2 Rue d'Alembert 76140 Le Petit Quevilly

Tél : 02 35 58 07 50

Responsable pédagogique : Sandra Dauvilliers

Contact : contact@apsj76.fr

» Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Côte d'Azur

Maison régionale des Sports, Immeuble Estérel Gallery
809 Boulevard des écureuils 06210 Mandelieu La Napoule

Tél : 04 93 93 61 14

Responsable pédagogique : Delphine Batoz

Contact : d.batoz@croscotedazur.fr



» PREPA-SPORTS

285 Rue du Dr Aynaud 13857 Aix en Provence Cedex 3

Tél : 04 42 90 57 08

» Handball Formation Méditerranée

111 Rue Jean Mermoz 13008 Marseille

Tél : 04 91 23 04 03

Contact : 2300000.tec@handball-France.eu

» Centre de Formation des Apprentis d'Aquitaine (CFASAT)

166 cours du Maréchal Galliéni 33400 Talence

Tél : 05 56 80 25 50

Contact : cfasat@wanadoo.fr

» Stade Bordelais

Girondins de Bordeaux

Responsable pédagogique : Rémi Espitalier

Tél : 06 87 07 02 02

Contact : formation@stade-bordelais.com

» CREPS CFA Midi-Pyrénées

1 avenue Edouard Belin 31055 Toulouse cedex 4

Tél : 05 62 17 90 00

Contact : cr031@jeunesse-sports.gouv.fr

» CREPS Pays de Loire (Sablé sur Sarthe)

Rue du Moulin 72300 Sablé sur Sarthe

Tél : 02 43 62 44 44

Responsable pédagogique : Patrice Betton

Contact : bpjeps.cfsr.creps@sable-sarthe.com



» IRSS de Cholet

26 Rue Nationale 49300 Cholet

Tél : 02 41 62 19 97

» CREPS de Bourges

48 Avenue du Maréchal Juin 18000 Bourges

Tél : 02 48 48 01 44

Responsable pédagogique : Jérémie Perrin

Contact : jeremie.perrin@creps-centre.fr

» CFA Centre FORMASAT

4 Rue du Carbone 45100 Orléans La Source

Tél : 02 38 49 88 10

Contact : contact@formasat.fr

» Campus de l'excellence sportive de Bretagne

24 Rue des Marettes BP 90243 35802 Dinard Cedex

Tél : 02 99 16 34 16

Contact : contact@campus-sport-bretagne.fr

» CREPS de Lorraine

1 Avenue Foch CS 30020 54271 Essey-les-Nancy cedex

Tél : 03 83 18 10 39

Responsable pédagogique : Pierre Metzger

Contact : formation@creps-lorraine.sports.gouv.fr

» CREPS Poitiers

Château de Boivre 86580 Vouneuil sous Biard

Tél : 05 49 36 06 00

Contact : cr086@creps-poitiers.sports.gouv.fr



ORGANISME DE FORMATION HABILITÉ

pour organiser la formation au DE JEPS "hockey"

» CREPS d'Île-de-France

1 rue du Docteur le Savoureux 92`291 Châtenay-Malabry Cedex

Tél : 01 41 87 20 30

Contact : formation-dejeps@creps-idf.fr

Responsable pédagogique : Emmanuel Guillou (CREPS)

Responsable de la formation : Vincent Le Croller (FFH) - 06 89 61 26 47

Assistante de formation : Sylvie Aristangèle - 01 41 87 78 59





ORGANISME DE FORMATION HABILITÉ

pour organiser la formation au DES JEPS "hockey"

» INSEP

11 avenue du Tremblay 75°012 Paris Cedex

Tél : 01 41 87 20 30

Contact : catherine.nguyen@insep.fr

Responsable pédagogique : Frédéric Sadys (INSEP) - 01 41 74 45 17

Responsable de la formation : Vincent Le Croller (FFH) - 06 89 61 26 47

Assistante de formation : Catherine N'Guyen - 01 41 74 43 09





ACADÉMIE DU HOCKEY
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 52272 75 auprès
du Préfet de Région d'Île de France*

Tour Gallieni II
36 Avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET
Tél. 01 44 69 33 69 / Fax. 01 44 69 33 60
www.ffhockey.org